

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention pluriannuelle relative à la labellisation «Case numérique» de l'espace public numérique de la Presqu'île de Ducos

P.J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre du développement du numérique sur l'axe prévention de la délinquance par la réduction de la fracture numérique, la Ville de Nouméa a déployé depuis 2005 dix espaces publics numériques (EPN).

De son côté, dans le cadre du plan stratégique pour l'économie numérique, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est engagé dans la réalisation du programme «Case numérique». Ce label a pour objectif de favoriser le développement des EPN pour permettre l'accès et l'accompagnement de tous les calédoniens aux outils, aux services et aux usages liés au numérique.

En 2016, la Ville a bénéficié d'un accompagnement financier à hauteur de 3.000.000 F/CFP du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour le projet pilote de «Case numérique» à l'EPN de la Médiathèque de la Presqu'île.

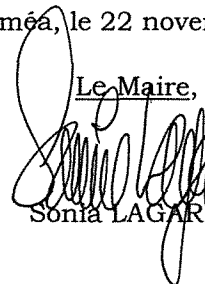
L'expérimentation du dispositif ayant été concluante, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie propose d'attribuer le label «Case numérique» à cet EPN pour une durée de cinq ans.

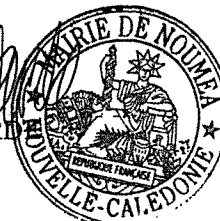
Au travers ce label, la Ville s'engage en particulier à respecter le guide de mise en œuvre Case numérique et à proposer des animations numériques qui répondent aux besoins des publics. De son côté, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'engage à former les animateurs numériques, à animer le réseau des Cases numériques et à assurer la promotion de ce dispositif.

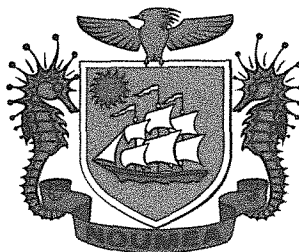
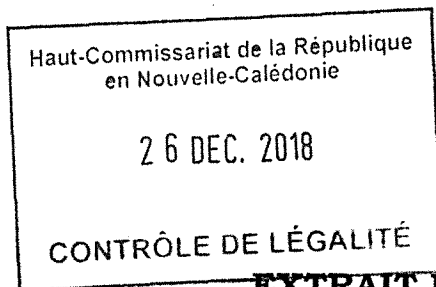
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle relative à la labellisation «Case numérique» de l'espace public numérique de la Presqu'île de Ducos.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 novembre 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

(N) 1005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 20 décembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCAION	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
10.12.2018	Mme	Françoise SUVE	M.	Gaël YANNO
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
12.12.2018	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Christine BELLET		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
conseillers en exercice	: 53	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Christophe CHEVILLON
		M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Patrick SENS
Nombre de présents	: 35	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 49	M.	Pierre FAIRBANK	M.	André WAMO
(14 procuration)		Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Sonia BACKES
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
		M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/1005

autorisant la signature de la convention pluriannuelle relative à la labellisation «Case numérique» de l'espace public numérique de la Presqu'île de Ducos

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **20 DEC. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté n° 2016-437-GNC du 9 mars 2016 portant création du label «Case Numérique»,

VU l'arrêté n° 2018-2115/GNC du 28 août 2018 portant attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Case numérique », édition 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/282 du 22 novembre 2018,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et sécurité entendue en séance du 27 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer la convention pluriannuelle relative à la labellisation «Case numérique» de l'espace public numérique de la Presqu'île de Ducos. Ladite convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction, sans que sa durée n'excède 2022 et sous réserve du respect de l'ensemble des clauses.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la Nouvelle-Calédonie.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DEC. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 DEC. 2018

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.S.I.	- 1
D.P.V. (S.V.Q.)	- 1
SG (OJ)	- 1
NOUVELLE-CALEDONIE	- 1

Le Maire,
Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

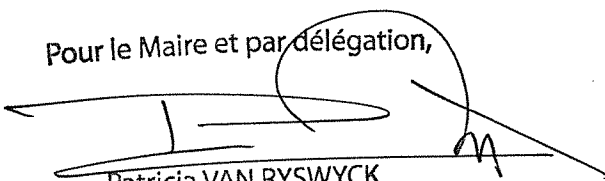
26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 26 DEC. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le - 2 JAN. 2019
~~et a été publié le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Patricia VAN RYSWYCK
11^e adjointe au Maire
chargée de l'état civil et des services à la population